

"L'Europe de M. Spaak" dans L'écho de l'industrie (31 mars 1956)

Légende: Le 31 mars 1956, commentant la publication prochaine du rapport Spaak, L'écho de l'industrie, organe de la Fédération des industriels luxembourgeois (Fedil), s'interroge sur les voies possibles d'une relance de l'intégration européenne.

Source: L'écho de l'industrie. 31.03.1956, n° 13; 34e année. Luxembourg: Fédération des industriels luxembourgeois. "L'Europe de M. Spaak", p. 1-2.

Copyright: (c) FEDIL

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_europe_de_m_spaak_dans_l_echo_de_l_industrie_31_mars_1956-fr-db314c67-f5aa-4b89-aaac-d63c299df763.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

L'Europe de M. Spaak

Au cours des derniers mois, au fur et à mesure que les travaux des commissions d'experts instituées par la conférence de Messine progressaient, la conviction que la «relance» était peut-être la dernière chance offerte à l'Europe de redevenir une grande puissance économique a gagné du terrain dans l'opinion publique. Non seulement les milieux économiques, mais également les hommes politiques sont persuadés en grande majorité que la conférence qui, au début de juin 1955, était passée presque inaperçue a jeté les bases sur lesquelles un départ vers une nouvelle Europe est devenu possible.

Les premiers buts définis à Messine, à savoir Euratom et le marché commun, ont aujourd'hui des attraits indéniables pour les pays de la «petite Europe». Certes, il est des gouvernements qui préféreraient faire Euratom d'abord et attendre, avant de réaliser le marché commun généralisé, que leur situation monétaire se trouvât normalisée. Par contre, il est d'autres pays qui, forts de leur avance ou de leur situation privilégiée dans le domaine nucléaire, voudraient voir créer en premier lieu le marché commun, qui leur semble présenter des avantages autrement importants.

Le grand mérite de M. Paul-Henri Spaak, Ministre belge des Affaires Etrangères, est certainement d'avoir clairement pris conscience de ces aspirations divergentes et d'avoir su édifier sur elles, et malgré elles, un programme et un «timing» de la relance auxquels il ne pourra plus que difficilement être porté atteinte par tel gouvernement ou par tel autre.

Le 20 avril prochain le rapport final des commissions d'experts aura été soumis aux six gouvernements. Ce rapport, qui sera une espèce de tableau représentant ce que pourraient être le marché commun et une organisation européenne pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, doit servir de base à un traité qui sera soumis aux Parlements des pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Tout ce que l'on peut dire à présent de ce rapport, c'est qu'il apporte aux problèmes essentiels de l'intégration, dans tous les domaines, des solutions qui ont été reconnues acceptables par les experts et qui paraissent de nature à recueillir, dans les Parlements nationaux, le maximum de voix.

Le premier problème qui se trouvât posé était celui du choix entre la création d'une zone de libre-échange et celle, plus ambitieuse, d'une union douanière. La quasi-unanimité des délégués gouvernementaux s'est prononcée en faveur de la seconde solution.

Pour établir le marché commun il ne suffit, en effet, pas de créer un marché libre pur et simple ou une zone de libre-échange entre nos pays. Pour que le marché commun ne soit pas un retour à un état de choses que le XIXe siècle a connu et qui a produit des crises graves, il n'est pas seulement nécessaire de libérer les échanges, de supprimer les droits de douane et les restrictions quantitatives, il faut encore employer des méthodes permettant la réadaptation des entreprises et de leur personnel et établissant, par la suppression des entraves de toute nature, les conditions qui rendent possible un véritable jeu de la concurrence, sans créer de dangereuses perturbations économiques et sociales.

Les experts ont été unanimes à reconnaître que le marché commun ne devait pas rester une initiative fragmentaire et que tout retour en arrière devait être exclu. L'établissement du marché commun doit donc se faire par une politique irréversible. Il n'y a, en effet, pas d'action possible dans ce domaine si certains peuvent caresser l'espoir de pouvoir un jour parcourir en sens inverse les étapes successivement franchies vers le marché commun.

Toutes les précautions peuvent être prises, mais à la condition qu'aucun gouvernement ne soit seul juge de la question de savoir s'il peut ou non franchir telle ou telle étape.

La plus importante de ces précautions, qui a paru indispensable aux experts, a été de prévoir une période transitoire, qui se situerait entre le moment de l'entrée en vigueur du traité et l'époque où le marché commun serait complètement réalisé.

Il est probable que cette période sera de douze ans, avec trois étapes de quatre ans. Toutefois, si à la fin de ces étapes tous les buts du marché commun n'étaient pas encore atteints et si certains pays, ou certaines branches d'activité, avaient encore besoin d'une période supplémentaire pour s'adapter aux nouvelles conditions, il pourrait être envisagé de prolonger de trois années la période transitoire.

Enfin, le principe de la souplesse des règles régissant le marché commun au cours de la période de transition a été établi par les experts, car il est impossible de prévoir dès à présent comment pourront évoluer les choses dans leurs détails. Par conséquent, il y a intérêt à se réserver la possibilité de profiter de l'expérience qui aura été acquise au cours de la première étape, pour pouvoir procéder aux adaptations nécessaires dès la cinquième année de la période transitoire.

Des solutions proposées à ces trois problèmes les experts gouvernementaux sont partis pour mettre au point une solution à chacune des questions techniques qui se posaient. Ces questions, dont on commence seulement, un an presque après la conférence de Messine, à comprendre toute la complexité, étaient fort nombreuses. C'est que chaque pays, dans le domaine économique, possède un ensemble de traditions auxquelles il serait dangereux de porter atteinte. Pour les experts il s'agissait d'imaginer et de projeter la coordination des traditions nationales. Il semble qu'ils y soient parvenus et que le travail accompli par eux mérite des éloges. L'action coordinatrice que M. Spaak a exercée continuellement au Comité de la relance a certainement joué un grand rôle.

*

M. Spaak l'a dit à maintes reprises ces derniers temps: l'intégration économique de l'Europe n'est pas facile. Elle n'en est pas moins indispensable.

C'est là la première conclusion qu'il faut tirer de l'exposé que Monsieur le Ministre vient de faire à Luxembourg, à la tribune de l'Union Royale Belge.

Selon M. Spaak l'Europe se trouve actuellement dans une période de déclin, du point de vue tant économique que politique. Si le renouveau ne se produit pas dans un proche avenir, elle s'engouffrera dans la décadence.

Certes, l'observateur superficiel croit voir actuellement en Europe des indices incitant à l'optimisme. Mais pour qui sait regarder au fond des choses il apparaît rapidement que la situation est plutôt précaire, qu'elle est le résultat d'une suite d'heureuses et exceptionnelles circonstances. La prospérité de passage européenne ne saurait cacher à l'œil attentif les symptômes d'une crise politique, économique et sociale profonde.

Se souvient-on de ce que l'Europe était en 1900? Un continent dont le génie, dans tous les domaines, imposait sa volonté au monde, un centre de rayonnement idéologique et politique.

Aujourd'hui les idées directrices ne naissent plus guère sur notre continent. Les courants politiques déterminants ne partent plus de chez nous. D'après M. Spaak c'est à Washington qu'ils ont leur origine et, pour être tout à fait honnête, également à Moscou.

Entre deux colosses l'Europe se trouve coincée, divisée, appauvrie, vivant tant bien que mal. Des millions d'Européens sont opprimés, et la force de réagir manque à ceux qui sont restés libres.

L'Europe, M. Spaak l'a dit, n'est plus qu'une faiblesse entre deux forces. Les conséquences n'en sont pas moins graves dans le domaine économique que dans les autres domaines.

Certes, nos chiffres de production ont augmenté par rapport à l'avant-guerre. Mais si nous les comparons à ceux des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., nous constatons que leur rythme de progression est beaucoup plus lent que dans ces deux grands blocs industriels. Si nous ne réussissons pas à renverser la vapeur nous figurerons, a déclaré M. Spaak, dans vingt-cinq ans parmi les territoires sous-développés.

Il faut donc réagir sans plus tarder et en profondeur.

Hélas! chacun des pays européens, pris isolément, est trop faible pour reprendre sa place parmi les grandes puissances économiques. Mais l'Europe, si elle formait un tout, en serait bien capable. Pour cette raison il faut aboutir rapidement au marché commun et doter celui-ci de la nouvelle source d'énergie presque miraculeuse: l'atome.

Les gouvernements ne doivent pas hésiter plus longtemps. Le problème de l'intégration économique est un problème politique. Si les gouvernements sont vraiment décidés à réaliser l'union économique des six pays les techniciens trouveront bien les voies qui y conduisent et parviendront à éliminer les obstacles.

M. Spaak reconnaît que le marché commun demandera des sacrifices qui pourront toucher les intérêts privés. Mais il pense que ces sacrifices devront être acceptés, étant donné qu'ils porteront des fruits nombreux. En cinq ou en dix ans ils se transformeront en avantages. Le niveau de vie des populations augmentera, et l'Europe pourra de nouveau donner au monde un exemple de ce qu'un ensemble de peuples peut réaliser s'il affronte l'avenir avec courage. Ce sera là, selon M. Spaak, la plus grande révolution pacifique qui se sera faite depuis longtemps.

*

A la dernière session de l'assemblée parlementaire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier une résolution a été adoptée qui demande «la constitution progressive d'un marché commun et la création d'une autorité chargée d'assurer son ouverture et son développement ainsi que d'éliminer des distorsions et d'aider les Etats membres en difficultés». Ce texte, qui reprend les principaux points sur lesquels les experts de Messine se sont mis d'accord, invite les gouvernements des six pays à conclure d'urgence entre eux un traité qui établisse définitivement les bases d'un marché commun général sous la forme d'une union douanière et économique excluant toute autarcie, qui prévoit la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre et qui institue un fonds d'investissements destiné à promouvoir l'expansion économique.

Après l'adoption de cette résolution par les représentants des principaux groupes parlementaires des pays de la «petite Europe» les chances d'aboutir rapidement à la ratification d'un traité du marché commun se trouvent accrues dans une mesure importante. L'espoir de voir notre continent reprendre un jour sa place parmi les grands blocs économiques n'est donc plus complètement insensé.